

## LETTRE OUVERTE AU MAIRE

Madame POUILLART, Directrice de l'Ecole Maternelle CAMILLE SAINT SEANS (LOUVECIENNES) depuis 10 ans, a été condamnée le 5 septembre 2009 (au moment de la rentrée scolaire), à l'initiative de la mairie, qui ne souhaitait plus lui louer le logement qu'elle occupait, à payer une astreinte et vit sous la menace d'une « *expulsion* ».

Certains parents tentent depuis des plusieurs mois de trouver une issue amiable à sa situation. Notre député est déjà intervenu, ainsi que l'ensemble des directrices des Ecoles de LOUVECIENNES. La préfecture et l'Inspection d'Académie ont été alertées. Dès le 31 août, près d'une cinquantaine de parents avaient paraphé une première pétition. Monsieur le Maire a été informé et rencontré plusieurs fois.

La conclusion est désolante. Madame POUILLART élève seule deux adolescentes. Son foyer est aujourd'hui directement menacé à court terme, sans qu'aucune solution n'apparaisse :

- financièrement par une astreinte de 30 € par jour suite aux injonctions de la Trésorerie Principale ordonnée par la Mairie ;
- physiquement par l'imminence d'une procédure d'expulsion qui pourrait intervenir, en sus, dès mi mars ;
- psychologiquement par la pression quotidienne de cette impasse.

Laisser faire reviendrait à cautionner par le silence cette situation. Légitimer par le non-dit l'inacceptable :

- le devoir moral de s'assurer des possibilités de relogement de sa directrice d'école avant de promettre son logement à un autre ; sachant que la municipalité ne peut ignorer les difficultés actuelles en matière de relogement.
- au-delà de toute autre considération, cette affaire a une dimension inhumaine qu'il devient urgent de résoudre.

Contrairement à ce qui peut être dit/entendu (documents à disposition), Madame POUILLART :

- accepte ne plus avoir le droit à un logement de fonction comme le prouve sa recherche active d'une autre alternative.
- n'a jamais refusé de proposition de logement social adéquate.
- est prête à régler à la Commune de Louveciennes un loyer pour le logement occupé, come elle le faisait.

Nous demandons de :

- stopper l'astreinte afin d'éviter de créer un surendettement administratif surréaliste qui de surcroit bloquerait un relogement possible ;
- garantir qu'aucune expulsion n'interviendra dans l'attente d'un relogement.
- proposer un logement alternatif acceptable.
- renouer un dialogue constructif et bienveillant

En espérant ne pas avoir à réagir à la honte publique et partagée que représenterait pour Louveciennes l'expulsion d'une directrice d'école, compétente et respectée, attentive au bien être de nos enfants depuis plus de 10 ans, nous demandons votre soutien.

**PS : Si cette lettre vous interpelle, vous pouvez la renvoyer signée à la mairie et suivre nos démarches sur le site : [solidaritelouveciennes@gmail.com](mailto:solidaritelouveciennes@gmail.com)**